



# François MARC

## Sénateur-info



### *Compte-rendu d'activité parlementaire*

*Septembre 2004*

#### **Elections sénatoriales du 26 septembre 2004**

Les élections sénatoriales du 26 septembre 2004 concernent les départements appartenant à la série C : du Bas-Rhin à l'Yonne, l'Île-de-France et les DOM-TOM. Ce tiers renouvelable correspond à 127 sièges.

Le Finistère faisant partie de la série A, le renouvellement sénatorial interviendra en septembre 2007, selon le nouveau dispositif : durée de mandat de 6 ans, renouvellement du sénat par moitié tous les 3 ans.

#### **L'activité et le rôle du Sénat**

Le Sénat possède la même compétence législative générale que l'Assemblée nationale : discussion, amendement et vote des lois. Ses pouvoirs sont identiques à ceux de l'Assemblée nationale en matière constitutionnelle. Il a entre autres vocations à contrôler l'action du gouvernement.

L'article 24-3 de la Constitution confie de surcroît au Sénat la mission spécifique de représenter les collectivités territoriales de la République : émanation des collectivités territoriales, le Sénat est donc l'institution la mieux placée pour faire valoir une vision nationale de la libre administration locale et veiller à en garantir le respect.

La récente révision constitutionnelle qui a inscrit à l'article 39 l'obligation de soumettre désormais en premier lieu au Sénat les projets de loi ayant trait aux collectivités locales répond à cette même logique d'affirmer la prééminence du Sénat dans le domaine de la décentralisation.

#### **Une activité soutenue**

La récente session parlementaire 2003-2004 a révélé une vitalité démocratique affirmée du Sénat : les sénateurs ont siégé 128 jours en séance publique - soit 1.000 heures de débats – pour 40 textes adoptés. Le Sénat a examiné plus de 9.000 amendements - pour en adopter 3.350 - et l'Assemblée nationale, qui a repris cette année à 92% ceux du Sénat, en a adoptés de son côté 4.000 : les chiffres illustrent donc bien l'empreinte significative de la Haute assemblée sur chacun des textes examinés.

#### **Représentativité politique : une vraie anomalie**

A l'occasion des grands débats parlementaires récents, par exemple le vote sur la parité hommes/femmes en politique, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer l'extrême conservatisme de la majorité sénatoriale, tant la position exprimée apparaissait en décalage par rapport aux attentes de la société.

Le fait est que la représentativité politique du Sénat n'est pas aujourd'hui assurée dans de bonnes conditions (à l'heure actuelle, l'alternance est quasi-impossible au Sénat). Une réforme du mode de désignation constitue donc une revendication légitime, ne serait-ce que pour que le scrutin indirect de désignation accorde un poids identique à chaque citoyen français.

#### **Contenu de ce compte-rendu d'activité**

La période récente a été riche en débats publics : décentralisation, finances des collectivités locales, urbanisme, développement rural...

Ce compte-rendu a vocation à présenter les options et points de vue défendus par François MARC au Sénat sur un certain nombre de ces sujets sensibles ainsi que d'exposer les diverses tâches parlementaire de la session 2003-2004.

- **Pages 2 et 3 : décentralisation et autonomie financière des collectivités locales.**
- **Page 4 : interventions sur les autres textes législatifs.**
- **Page 5 : propositions de loi.**
- **Page 6 : contrôle de l'action gouvernementale.**
- **Page 7 : questions posées au gouvernement.**
- **Page 8 : défense de dossiers locaux.**

## I - DÉCENTRALISATION ET AUTONOMIE FINANCIÈRE

*Définitivement adoptés, les deux grands textes de décentralisation initiés dans le sillage de la réforme constitutionnelle de 2003 ont marqué la session parlementaire 2003-2004. Un épisode se clôt, celui de la mise en œuvre peut débuter. Le projet de loi relatif aux libertés et responsabilités locales et le projet de loi organique relatif à l'autonomie financière des collectivités couvrent respectivement les deux volets d'une grande réforme voulue par le gouvernement, à savoir les transferts de compétences et les garanties financières liées à ces transferts. Le chemin emprunté pour y parvenir, ponctué de nombreux aléas, détours et coups de théâtre, aura été long et laborieux. Le vote majoritaire du Sénat sur la forme dissimule en fait un avis très mitigé sur le fond.*

*Sans doute moins ambitieuse que ne l'avaient initialement imaginée ses instigateurs, cette réforme est également beaucoup moins consensuelle qu'on avait un moment pu le penser, non seulement sur l'échiquier politique et entre les différents niveaux de collectivités, mais aussi parmi la plupart des élus locaux qui se sont exprimés sur le sujet.*

*Un chantier très lourd attend en effet les collectivités locales. Les difficultés ne manqueront pas, qu'elles concernent l'articulation des différents acteurs ou la place de l'intercommunalité, qu'elles touchent aux finances, à la gestion des ressources humaines et à l'accueil de nouveaux "territoriaux", ou, plus prosaïquement encore, à l'appropriation des nouvelles compétences. Enfin, on l'a déjà un peu oublié, cet Acte II ouvre aussi un droit à l'expérimentation. Qui s'en saisira ?*

### Transfert des nouvelles compétences :

#### COMMUNES et GROUPEMENTS

<b>Développement économique</b>	Possibilité de verser seuls ou conjointement des <b>aides</b> aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat Possibilité de créer des offices de tourisme sous la forme d'établissements publics industriels et commerciaux
<b>Voiries, grands équipements</b>	<b>Aérodromes</b> : création, aménagement, entretien et gestion (à leur demande) <b>Ports</b> (principalement de plaisance) : création, aménagement, entretien et gestion <b>Cours d'eau</b> , canaux, ports intérieurs : possibilité de transfert en propriété Possibilité de <b>peages</b> sur les <b>ouvrages d'art</b> compris dans leur domaine public routier (sous conditions) Limitation aux communes et groupements de moins de 10.000 habitants du bénéfice de l' <b>instruction des demandes de permis de construire par les DDE</b>
<b>Action sociale, solidarité, logement</b>	Politique de l' <b>habitat</b> et aide à la construction de logements sociaux Délégation au maire ou, avec l'accord du maire, du contingent préfectoral de réservation de logements sociaux <b>Logement des étudiants</b> , à la demande Lutte contre l' <b>insalubrité</b> et la présence de plomb dans les immeubles d'habitation, pour les communes disposant d'un service d'hygiène et de santé (à titre expérimental) Reprise par les communes des immeubles abandonnés ( <b>biens vacants</b> ) Délai prorogé de deux ans pour l'aménagement des <b>aires d'accueil</b> (gens du voyage)
<b>Enseignement</b>	Création par les groupements d' <b>écoles primaires expérimentales</b> (lutte contre l'échec scolaire) Enseignements artistiques
<b>Culture</b>	Propriété de <b>monuments historiques</b> (à la demande de la commune ou du groupement, au sein d'une liste établie par décret) Accueil des œuvres des musées nationaux dans les musées territoriaux (expérimentation)

#### DÉPARTEMENTS

<b>Economique</b>	Possibilité de verser seuls ou conjointement des aides aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat
<b>Voirie, grands équipements</b>	<b>Aérodromes et ports</b> non autonomes de l'Etat ( <b>pêche et commerce</b> ) : création, aménagement, entretien et gestion (éventuellement, avant le 31/12/2005) Création et exploitation des <b>transports guidés ferrés non urbains</b> <b>Cours d'eau</b> , canaux, ports intérieurs : possibilité de transfert en propriété Création et exploitation des <b>transports non urbains</b> Propriété et gestion de <b>20.000 Km</b> de routes aujourd'hui nationales Possibilité de <b>peage</b> pour les ouvrages d'art compris dans leur domaine public routier
<b>Action sociale, solidarité, logement</b>	Aide à la construction de <b>logements sociaux</b> (zone rurale) <b>Fonds de solidarité pour le logement</b> (FSL) Schéma départemental d' <b>action sociale et médico-sociale</b> Coordination des aides aux <b>personnes en grande difficulté</b> Fonds d'aide aux <b>jeunes</b> en difficulté Aide sociale et médico-sociale aux <b>personnes âgées</b> Mesures d'assistance éducative (expérimentation)
<b>Enseignement</b>	Patrimoine <b>immobilier des collèges</b> (transfert de propriété) Personnels <b>techniciens, ouvriers et de service</b> (TOS) des collèges Définition de la <b>sectorisation des collèges</b>
<b>Culture</b>	<b>Schéma départemental</b> de développement des enseignements artistiques Propriété de <b>monuments historiques</b> (à la demande du département) Gestion des crédits de travaux sur les monuments historiques (à titre expérimental) Accueil des œuvres des musées nationaux dans les musées départementaux (expérimentation)

#### RÉGIONS

<b>Développement économique</b>	Coordination des initiatives des collectivités territoriales Elaboration du schéma régional de développement économique (faculté pour l'Etat à titre expérimental) Pleine responsabilité de la formation professionnelle des adultes, et notamment des crédits de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)
<b>Voirie, grands équipements</b>	<b>Aérodromes et ports</b> non autonomes de l'Etat ( <b>pêche et commerce</b> ) : création, aménagement, entretien et gestion (éventuellement, avant le 31/12/2005) <b>Cours d'eau</b> , canaux, ports intérieurs : possibilité de transfert en propriété Propriété des ouvrages auparavant concédés aux sociétés d'aménagement régional Responsabilité de la politique des déplacements et majorité des sièges au sein du conseil d'administration du <b>Syndicat des transports d'Ile-de-France</b> Responsabilité des <b>transports scolaires</b> au STIF Gestion des <b>programmes communautaires</b> (à titre expérimental)
<b>Action sociale, solidarité, logement</b>	Définition et mise en œuvre de la politique de formation des travailleurs sociaux Participation au <b>financement d'équipements sanitaires</b> (expérimental) Responsabilité des <b>formations sociales et paramédicales</b> <b>Aide aux étudiants</b> suivant une formation sanitaire et sociale Comité régional de l'habitat
<b>Enseignement</b>	Patrimoine immobilier des lycées (transfert de propriété) Personnels <b>techniciens, ouvriers et de service</b> ( <b>TOS des lycées</b> ) Responsabilité des écoles nationales de la marine marchande
<b>Culture</b>	Propriété de <b>monuments historiques</b> (à la demande de la région) Gestion des crédits de travaux sur les monuments historiques (à titre expérimental) Organisation et financement du cycle d' <b>enseignement artistique professionnel initial</b> Prêts d'œuvres des musées nationaux aux musées régionaux (expérimentation)

## LIBERTÉS ET RESPONSABILITÉS LOCALES

Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004

Adoptée le 29 juillet après mise au point d'un texte en commission mixte par les deux assemblées, cette loi redéfinit les compétences des collectivités locales en matière de tourisme, d'économie, de formation professionnelle ou encore de voirie, des grands équipements, de la solidarité et de la santé, de l'éducation et de la culture.

Recourant à la procédure du 49-3 pour faire adopter sans vote ce projet de loi, le gouvernement a déposé une liste bloquée de 38 amendements modifiant la version du projet issue du Sénat. Deux de ces amendements entérinent la modification la plus polémique apportée par les sénateurs en deuxième lecture, **qui enlève aux régions la responsabilité du développement économique et ne leur laisse qu'un rôle de coordination**. L'absence d'amendement à l'article 49-A entraîne également l'adoption définitive du dispositif conçu par les sénateurs en matière de logement social : **les contingents préfectoraux pourront ainsi être délégués directement aux maires**.

Le Conseil constitutionnel a quant à lui validé, le 13 août, l'essentiel de la réforme, ne censurant que le report à une date ultérieure de la mise en œuvre du transfert des TOS dans les DOM.

Avec ses limites, ses ambiguïtés, ses zones d'ombre et malgré les critiques nombreuses, le texte en l'état marque la relance de la décentralisation. Il va donc s'agir à présent de le mettre en œuvre et de l'appliquer. Plus de 50 décrets sont d'ailleurs attendus pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2005.

## Interventions de François MARC en séance

**Séance du 29 octobre 2003 - Division et art. additionnels avant le titre Ier :** Mise en oeuvre de la **réforme de la fiscalité locale préalable aux transferts de compétences** aux collectivités territoriales. Nécessité de réviser les valeurs locatives. Souhaite un engagement du Gouvernement sur une réforme de la fiscalité locale.

**Séance du 30 octobre 2003 - Art. 1er (Développement économique) :** **préoccupation de l'intercommunalité**, des transferts de compétences et du fonds de solidarité économique. Prévisions de transferts a minima.

**Séance du 4 novembre 2003 - Art. 14 (Institution de péages sur la voirie routière) - son amendement n° 928 :** **suppression de l'autorisation de péage pour les routes express**. Préservation de la politique nationale d'aménagement du territoire. Remise en cause des engagements pris par le Général de Gaulle à Quimper en 1962 sur la gratuité des voies express de Bretagne. (Amendement rejeté par la majorité).

**Séance du 15 novembre 2003 - Art. 88 (Application des règles de droit commun pour la compensation financière des transferts de compétences à titre définitif entre l'Etat et les collectivités territoriales) :** doute quant aux garanties offertes par la compensation financière. Vétusté du système de fiscalité locale. Nécessité de prendre en compte les coûts réels des compétences transférées.

## Marche arrière sur les routes express !

**Séance du 4 novembre - Extrait du compte-rendu intégral des débats. F. MARC :** « En réalité, c'est la question même de la préservation d'une politique nationale d'aménagement du territoire qui est posée par cet article sur le droit à péage. S'il s'agissait simplement, avec l'article 14, de vouloir réglementer le trafic sur les zones à passage routier intensif et de promouvoir la logique de l'utilisateur-payeur, il serait pour le moins opportun de clarifier les choses et de délimiter étroitement la compétence transférée. Mais l'article 14 a visiblement une portée plus étendue dans la mesure où le droit à péage serait ouvert à toutes les collectivités territoriales, y compris à celles dont le trafic routier est, pour l'essentiel, non pas un trafic de passage, mais un trafic de desserte locale. (...) L'article 14 conduit donc, sur ce point, à un risque majeur de déséquilibre de l'aménagement du territoire national. En effet, des régions géographiquement avantagées prélèveraient un péage sur des clientèles de passage totalement captives sans que cela n'handicape lourdement les entreprises locales. A l'inverse, des régions excentrées auraient un droit de péage vécu, pour l'essentiel, comme un facteur de pénalisation accentué des acteurs économiques locaux et de perte d'attractivité régionale.

Et que dire de l'imbricatio susceptible de naître sur un même axe, en raison de l'apparition de péages différenciés d'un département à l'autre, voire d'une région à l'autre ?

Tout cela justifie, mes chers collègues, que, face à cette attaque en règle contre l'aménagement du territoire national, nous ne fassions pas de demi-mesure et que nous supprimions cette disposition totalement injuste, et inégalitaire.

Par conséquent, je vous invite, mes chers collègues, à nous suivre en votant la suppression de paragraphe II de l'article 14. »

*Suite à la mobilisation constatée en Bretagne et dans d'autres régions excentrées, le gouvernement a finalement fait marche arrière à l'Assemblée en acceptant le retrait du « péage routier » à l'article 14.*

## Intercommunalité et délégations de signatures

Modification de la loi issue d'un amendement soumis par F. MARC à la demande de la Communauté Urbaine de Brest.

Possibilité pour les communautés urbaines de mettre en place des services communs avec les communes membres, l'article L. 5215-30 du code général des collectivités territoriales est ainsi modifié : « Le maire adresse directement aux chefs de service mis à disposition toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie auxdits services. Il contrôle l'exécution de ces tâches. » « Il peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux chefs desdits services pour l'exécution des missions qu'il leur confie en application de l'alinéa précédent » (Article 165 - J.O n° 190 du 17 août 2004 page 14545).

## AUTONOMIE FINANCIÈRE

Loi n° 2004-758 du 29 juillet 2004

La loi constitutionnelle n° 2003-276 du 28 mars 2003 a jeté les fondations d'une organisation décentralisée de la République reposant sur cinq piliers : le principe de subsidiarité et de proximité, le droit à la spécificité, le droit à l'expérimentation, l'autonomie financière et la participation populaire. Pour être applicables, plusieurs de ses dispositions devaient être précisées par des lois organiques.

La loi organique sur l'autonomie financière a pour objet exclusif de déterminer les conditions de mise en oeuvre de la règle, posée par le troisième alinéa de l'article 72-2, selon laquelle les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales doivent représenter, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources.

### Avis du Conseil Constitutionnel

Le Conseil Constitutionnel a validé la procédure d'adoption de la loi organique prise en application de l'article 72-2 de la Constitution. Il a néanmoins censuré une partie de l'article 4 relatif à la part déterminante de l'ensemble des ressources des collectivités. Il a estimé que le fait d'écrire que "la part des ressources propres est déterminante, au sens de l'article 72-2 de la Constitution, lorsqu'elle garantit la libre administration des collectivités territoriales (...) compte tenu des compétences qui leur sont confiées", avait "une portée normative incertaine" et était "tautologique".

### Ressources propres : un coefficient d'autonomie « bricolé »

Tout au long des débats parlementaires, députés et sénateurs ont beaucoup bataillé sur cette notion de ressources propres, beaucoup d'entre eux estimant qu'elle ne devait recouvrir que les impositions dont les collectivités maîtrisaient le taux ou l'assiette.

Mais la le gouvernement, après bien des hésitations, a fini par retenir une acception plus large de cette notion.

**L'article 3 de la loi organique stipule ainsi que les ressources propres des collectivités territoriales sont "constituées du produit des impositions de toutes natures dont la loi les autorise à fixer l'assiette, le taux ou le tarif, ou dont elle détermine, par collectivité, le taux ou une part locale d'assiette".**

## Interventions de François MARC en séance

**Demande de renvoi en commission :** sa motion n° 14 tendant au renvoi. **ARGUMENTS :** Impréparation du texte ; Contradiction avec les attentes des élus locaux ; Divisions au sein de la majorité gouvernementale ; Inquiétude sur une vision réductrice de l'autonomie financière des collectivités ; Régression par rapport à l'esprit des réformes décentralisatrices successives ; Absence d'analyse dynamique du ratio d'autonomie ; Inquiétude légitime des élus sur les évolutions dans le temps de ses composantes. Interroge le Gouvernement sur les effets attendus du coefficient d'autonomie fiscale : abandon de certaines dotations aux collectivités ; neutralisation des leviers de l'interventionnisme public ; aggravation des inégalités entre collectivités en l'absence de péréquation verticale suffisante ; incitation à l'accroissement de la fiscalité locale ; instauration du principe libéral de l'usager payeur au détriment des mécanismes fiscaux de solidarité ; Interrogation légitime de l'Assemblée des départements de France, ADF, au sujet de la dynamique de la TIPP et de celle de la taxe sur les conventions d'assurances. Scepticisme général. Nécessité d'entreprendre des auditions et des simulations financières avant toute décision sur un texte d'une telle importance. (motion rejetée).

**Séance du 2 juin 2004 - Art. additionnel avant l'art. 2 ou avant l'art. 3 :** souhaite l'adoption des amendements sur l'intégration de la péréquation dans le concept d'autonomie financière. « **Je considère que la péréquation est une condition nécessaire à l'exercice d'une véritable autonomie dans les collectivités les plus modestes. Je souhaite que le Sénat admette le bien-fondé de ces amendements qui visent à intégrer dans la loi organique la reconnaissance du principe de la péréquation comme un élément constitutif de l'autonomie.** » - Art. 2 (Définition des ressources propres des collectivités territoriales) (p. 3770, 3771) : son amendement n° 55 : intégration aux ressources propres du produit des impositions de toutes natures dont les collectivités votent le taux ou déterminent le tarif.

**Séance du 3 juin 2004 - Art. 3 (Modalités de calcul et définition du caractère déterminant de la part des ressources propres dans l'ensemble des ressources des collectivités territoriales) :** son amendement n° 61 : exclusion du calcul du ratio d'autonomie des transferts financiers entre collectivités de même catégorie et des transferts financiers réalisés au titre de la péréquation ; rejeté.



## II - AUTRES INTERVENTIONS EN SÉANCE

### ■ Loi de finances rectificative pour 2003

Intervention : art. additionnel avant l'art. 16, 49.

Extrait du compte-rendu intégral – séance du 15 décembre 2003.

*Présentation de l'amendement n°2 visant à étendre aux riverains des aérodromes militaires, les mêmes compensations et indemnités que celles attribuées aux riverains des aérodromes civils (extraits) :*

« L'amendement n° 2 que je présente, vise à apporter des adaptations pour répondre à l'attente à la fois des riverains des aérodromes militaires et des élus des communes situées à proximité de ces aérodromes puisque, du fait des contraintes que subissent ces communes, l'urbanisme ne peut s'y développer comme cela serait souhaitable et nécessaire.

Il est donc prévu, dans les paragraphes I et II de l'amendement, d'accorder des aides à l'insournoisement des locaux des riverains des aérodromes militaires et civils et, dans les paragraphes III et IV, de mettre fin à l'inéquité du dispositif de compensation de la DGF en supprimant le seuil de 10 % de manière que toutes les communes concernées puissent bénéficier d'une compensation. Il est aujourd'hui nécessaire de répondre aux attentes exprimées en la matière.

### ■ Régulation des activités postales

**Art. 2 :** mission de réglementation et de régulation du service universel postal confiée au ministre chargé des postes.

### ■ Développement des territoires ruraux

Intervention sur les articles suivants : 1er, 1er undecies.

Objet de l'intervention : Préservation du tissu scolaire en milieu rural.

Assouplissement des seuils applicables pour les **fermetures d'écoles rurales** car une baisse d'effectif peut avoir un caractère très temporaire. Il est plus difficile de rouvrir une école que de la fermer !

### ■ Charte de l'environnement

Extrait de l'intervention en discussion générale (séance du 23 juin 2004)

« Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi. » Avec cet article 4 de la Charte de l'environnement, la question fondamentale de la responsabilité des acteurs économiques est implicitement posée. Mais, Monsieur le ministre, votre approche du traitement de ces responsabilités ne nous paraît pas à la hauteur de l'enjeu qui est posé, non plus que des défis auxquels notre société est confrontée. Car, face à la montée des risques environnementaux, les politiques publiques ont, à ce jour, très largement montré leurs limites face aux dérives inquiétantes des comportements opportunistes constatés sur le terrain économique, avec toutes les conséquences, parfois dramatiques, que l'on sait.

**Citer ici les noms du Torrey Canyon, du Bolen, de l'Amoco Cadiz, de l'Exxon Valdez, du Prestige ou de l'Erika suffit à illustrer, pour un seul secteur d'activité, la lutte inégale du pot de terre environnemental - en l'occurrence littoral - contre le pot de fer que constituent certains groupes financiers ou multinationales sans scrupule.**

On ne peut dès lors qu'être surpris de constater qu'au moment d'adosser à notre Constitution une Charte visant à renforcer la protection de l'environnement, le principe pollueur-payeur ne figure explicitement dans aucun des articles. C'est pourtant un principe largement connu et apprécié, qui a déjà trouvé une traduction juridique. »

### ■ Entreprises de transport aérien (Air France)

*Première lecture :* Discussion générale, avant l'article 1er, Art. 6.

*Seconde lecture :* Discussion générale ; renvoi à la commission.

### ■ Sécurité financière

Rapporteur spécial du groupe socialiste sur ce texte de loi. Nombreuses prises de parole.

Thèmes d'intervention : crise de confiance généralisée, inadéquation du texte au rétablissement de la confiance, défaillance des méthodes de gouvernance d'entreprise, dysfonctionnements récurrents de la sphère financière, globalisation de l'économie déstructurante pour de nombreux pays en voie de développement, crise structurelle d'un "capitalisme déboussolé", variations erratiques des bourses mondiales, manque de crédibilité de l'information délivrée par le marché, affaiblissement de l'exigence d'éthique, indécence des rémunérations des dirigeants d'entreprises, situations de conflit d'intérêts des commissaires aux comptes, rôle déterminant de l'Etat dans le rétablissement de l'équilibre, création de l'AMF, contrôle des assurances et de la mutualité, encadrement du démarchage et du conseil financier, manque de lisibilité du projet de loi, défaut de réglementation du rôle des analystes financiers et des agences de notation, absence de réforme des stock-options, défaillance de la gouvernance d'entreprise, dysfonctionnement des contrôles internes de l'entreprise, effets indirects de la crise...

### ■ Initiative économique

**Art. additionnel après l'art. 6 bis (son amendement n° 121) :** en cas de liquidation judiciaire, détermination par le juge-commissaire d'un "reste à vivre" pour les débiteurs personnes physiques.

### ■ Réforme des retraites

Intervention sur les **Art. 1er, Art. 2, Art. 46, Art. additionnel avant l'art. 56 ou avant l'art. 71, Art. 56.**

### ■ Election des conseillers régionaux et des représentants au Parlement européen

**Art. additionnels après l'art. 1er -** Amendement permettant d'assurer une meilleure représentation

## FNDAE : Un désengagement de l'Etat dénoncé

Extraits de l'une des nombreuses interventions de François MARC en séance pour dénoncer le désengagement de l'Etat (compte-rendu intégral, séance du 26 novembre 2003, discussion du projet de loi de finances pour 2004) :

« L'article 21 de la loi de règlement propose de clôturer le compte spécial « FNDAE ». je souhaite à ce sujet dénoncer la baisse inadmissible des crédits de ce fonds affecté aux communes rurales pour la gestion de l'eau et de l'assainissement. D'ici à 2005, de très nombreux programmes sont prévus en ce sens, notamment en zone rurale, et l'Etat s'est engagé à soutenir financièrement ces investissements, ô combien indispensables et urgents !

Aussi, face à cet enjeu essentiel, monsieur le ministre, comment ne pas s'inquiéter de la reculade, pour ne pas dire « l'arnaque », pratiquée à l'occasion des budgets 2003 et 2004 sur les crédits du FNDAE destinés aux communes rurales ? Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans le budget 2002, les dotations FNDAE aux communes rurales - réparties par les bons soins des départements - étaient de 127,2 millions d'euros. En 2003, sur les 77 millions d'euros votés par le Parlement, seulement 37 millions d'euros d'autorisations de programmes ont été affectés, soit une baisse réelle de plus de 70 %.

Dans le projet de budget pour 2004, le FNDAE, dorénavant inscrit à l'article 40 du chapitre 61-40 sous l'intitulé « subvention d'investissement pour l'adduction d'eau et l'assainissement », est doté de 75 millions d'euros, ce qui représente une baisse de 40 % par rapport au niveau de 2002 qui doit servir de référence.

Les baisses de crédits observées en 2003 et 2004 représentent donc au total une ponction de 150 millions d'euros par rapport au niveau de 2002, somme qui ne sera, en conséquence, pas affectée aux communes rurales, et chaque département a très certainement des exemples à fournir à cet égard.

Pourquoi le Gouvernement fait-il preuve d'une telle désinvolture vis-à-vis des communes de la France d'en bas ? Il est difficile de comprendre le sens de cette décision politique qui, à l'évidence, ne peut trouver de justification dans la modification de l'architecture du budget de l'Etat, je veux parler de la LOLF, la loi organique relative aux lois de finances. S'agissant de responsabilités et de transparence budgétaire, on ne peut manquer d'interroger le Gouvernement sur le tour de passe-passe effectué en 2003. Comment se fait-il que, sur un budget de 77 millions d'euros voté par le Parlement pour le FNDAE, seulement 37 millions ont été distribués aux communes ? Quelle explication le Gouvernement est-il en mesure de fournir au sujet de l'évaporation des 40 millions d'euros manquants ?

Incontestablement, les élus locaux ont de bonnes raisons de s'interroger sur la cohérence de l'action gouvernementale vis-à-vis des territoires ruraux confrontés à des enjeux vitaux tels que ceux qui sont liés à la qualité de l'eau. »

Pour obtenir l'exhaustivité des interventions de François MARC en séance, se reporter aux tables nominatives des débats :

[http://www.senat.fr/themas/nomina2003/marc\\_francois98046x.rtf](http://www.senat.fr/themas/nomina2003/marc_francois98046x.rtf) (2003)

[http://www.senat.fr/themas/nomina2004/marc\\_francois98046x.rtf](http://www.senat.fr/themas/nomina2004/marc_francois98046x.rtf) (2004)



Intervention de F. Marc en séance au Sénat.

## III - ACTIVITES DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des Finances comprend 43 membres. Son Président est M. Jean Arthuis. Le rapporteur général est M. Philippe Marini.

### Principales missions

#### 1/ Le passage obligé des textes législatifs avant leur examen en séance plénière

La première mission de toute commission permanente consiste en l'examen des projets de loi ou des propositions de loi. Les commissions ne votent pas la loi, mais il incombe au rapporteur, au moment de statuer en séance, de défendre la position de sa commission.

#### 2/ Le contrôle du Gouvernement et l'information des sénateurs

Aux termes de la loi organique du 1er août 2001, la commission des Finances suit et contrôle l'exécution des lois de finances et procède à l'évaluation de toute question relative aux finances publiques.

La commission peut procéder à des contrôles sur pièces et sur place (notamment dans les ministères).

#### 3/ Publicité des travaux des commissions

Chaque réunion de commission donne lieu à un procès-verbal qui a un caractère confidentiel ; en revanche, un compte-rendu analytique de ses travaux est publié dans le recueil du Bulletin des Commissions, consultable sur le site Internet du Sénat.

Durant la récente session annuelle, la commission s'est réunie à 80 reprises.

**Au titre de la commission, François MARC est le rapporteur spécial du budget des services généraux du 1er ministre (Budget annuel de 1,2 milliard d'euros)**

*Rapport spécial*, fait au nom de la commission des Finances, sur le projet de loi de finances pour 2004 [n° 72 (2003-2004)] - Services généraux [n° 73 tome 3 annexe 29 (2003-2004)] (20 novembre 2003)

## Propositions de lois déposées par François MARC

**Proposition de loi relative aux modalités de calcul de la participation pour voirie et réseaux** [n° 350 (2003-2004)] - (22 juin 2004) - Discussion générale (p. 4564, 4562)

Nécessité de faire évoluer le dispositif de Participation pour Voies et Réseaux de la loi urbanisme et habitat de 2003. Problèmes rencontrés par plusieurs maires ruraux concernant le mécanisme de calcul de la PVR et ses interprétations restrictives par les administrations départementales. Impossibilité pour les communes d'exclure du calcul de la PVR des terrains non constructibles, les conduisant ainsi à financer la majeure partie des réseaux, au lieu et place des lotisseurs.

(non adoptée à ce jour)

**Proposition de loi relative aux nuisances sonores provoquées par les aérodromes militaires** [n° 103 (2003-2004)]

Le trafic aérien provoque, à proximité des aérodromes civils et militaires, des nuisances sonores qui perturbent gravement les conditions de vie des riverains. Dans un contexte de sensibilité croissante des populations aux problèmes d'environnement, notamment au bruit, et d'élaboration d'une Charte de l'environnement, ce problème semble particulièrement préoccupant.

L'article 1 de la proposition de loi supprime dans le premier alinéa, l'exonération de TGAP pour les aéronefs appartenant à l'État et étend, dans le second alinéa, le régime d'aide à l'insonorisation prévu pour les riverains des aéroports civils français, qui remplissent les conditions définies à l'article 266 septies du code des douanes (plus de 20 000 mouvements commerciaux d'avions de plus de 20 tonnes), aux riverains des aérodromes militaires qui satisfont aux mêmes conditions. L'article 2 met fin à l'iniquité du dispositif de compensation de DGF pour les seules communes, dont 10 % du territoire, est occupé par un aérodrome militaire, et permet une compensation de DGF au 1<sup>er</sup> euro.

(non débattue à ce jour)

## Propositions de loi ou de résolution dont M. François MARC est cosignataire :

- Proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les dysfonctionnements du système de santé face à la canicule [n° 429 (2002-2003) 5 septembre 2003 ]
- Proposition de loi tendant à renforcer la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle [n° 440 (2002-2003) (18 septembre 2003) ]
- Proposition de loi de modernisation et de renouvellement de la politique de la montagne et de revitalisation rurale [n° 51 (2003-2004) (4 novembre 2003)]
- Proposition de loi relative au financement du service d'élimination des déchets ménagers, [n° 111 (2003-2004)]
- Proposition de loi tendant à modifier la loi n° 82-471 du 7 juin 1982 relative au Conseil supérieur des Français de l'étranger [n° 208 (2003-2004) (10 février 2004)]
- Proposition de loi visant à accorder la nationalité française aux pupilles de la nation [n° 331 (2003-2004) (2 juin 2004)]-
- Proposition de loi visant à préciser le statut des collaborateurs de cabinet des collectivités territoriales, [n° 412 (2003-2004) (8 juillet 2004)]
- Proposition de loi relative à la prévention et à la lutte contre l'obésité [n° 428 (2003-2004) (23 juillet 2004)]

# CONTRÔLE DE L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Prérogative parlementaire assez peu connue, le contrôle de l'action de l'Etat requiert une disponibilité importante des parlementaires. Les tâches sont diverses et peuvent différer d'un sénateur à l'autre. Dans le cas du sénateur MARC, on peut faire état des trois volets suivants :

## COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

Membre de la commission d'enquête sénatoriale sur « les conditions d'utilisation des farines animales dans l'alimentation des animaux d'élevage et les conséquences qui en résultent pour la santé des consommateurs » (rapport en ligne sur Internet).

## COMMISSION SPÉCIALE

Membre de la commission spéciale (2 députés + 2 sénateurs) chargée de la vérification de l'utilisation des « fonds spéciaux ».

## RAPPORTS D'INFORMATION

Deux rapports d'information ont été produits par F. MARC en 2004 au nom de la commission des Finances :

### ■ « Le CSA : garantir les moyens d'une ambition »

Rapport N°371 du 23 juin 2004

<http://www.senat.fr/rap/r03-371/r03-371.html>

**Extrait du compte-rendu :** « A l'issue de sa mission de contrôle budgétaire sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), conduite en application de l'article 57 de la loi organique du 1er août 2001 relative aux lois de finances (LOLF), M. François Marc, rapporteur spécial des crédits des services généraux du Premier ministre, a présenté les conclusions de ses travaux devant la commission des Finances du Sénat, présidée par M. Jean Arthuis.

Il s'est félicité que, malgré des moyens budgétaires et humains constants (32,7 millions d'euros dans le budget 2004), le CSA ait su faire face à des tâches croissantes de régulation du secteur audiovisuel.

Il a cependant préconisé de mettre en place **une comptabilité analytique interne**, sur la base des objectifs et des indicateurs de résultats prévus par la LOLF, afin de **connaître le coût pour le CSA de chacune de ses missions**. Il a également proposé de conduire **une étude d'impact budgétaire lors de chaque extension des missions du CSA** par le législateur.

Afin d'améliorer le travail du CSA, la commission des Finances du Sénat appelle à :

- clarifier la répartition des compétences avec les comités techniques radiophoniques ;
- conforter l'externalisation des missions de mesure quantitative ;
- pourvoir les emplois vacants du CSA. »

### ■ « La Documentation française : la réforme nécessaire pour un éditeur public de référence »

Rapport N°394 du 30 juin 2004

<http://www.senat.fr/rap/r03-394/r03-394.html>

**Extrait du compte-rendu :** « Un contrôle budgétaire de la Documentation française a été effectué en application de l'article 57 de la LOLF.

**La situation financière de la Documentation française est dégradée :** sans un versement exceptionnel du budget général de l'Etat, le déficit du compte de commerce de la Documentation française aurait atteint en 2003 près de 4 millions d'euros, soit près du quart des recettes commerciales.

**Ainsi, le plan de consolidation financière de la Documentation française prévoit des mesures drastiques sur la période 2003-2007.**

**Bien que l'on puisse observer une nette amélioration des résultats commerciaux au premier trimestre 2004, un retour durable à l'équilibre financier exige d'approfondir les réformes** en cours :

- définir clairement les activités commerciales et non commerciales ;
- développer les économies d'échelle et l'externalisation de certaines tâches, dans le contexte d'un possible rapprochement avec les Journaux Officiels ;
- renforcer le **contrôle interne de gestion**, nécessaire à la mise en œuvre de la LOLF ;
- conforter l'**activité éditoriale** de la Documentation française pour l'ensemble des administrations publiques, en fonction d'études comparées de coûts.

La commission des Finances a estimé que **ces réformes de fond étaient indispensables et urgentes pour l'avenir de la Documentation française.** »

## STAGES EN ENTREPRISES

Depuis cinq ans, les sénateurs ont la possibilité d'effectuer des stages d'immersion en entreprise dans la perspective d'un rapprochement de la sphère économique et du monde politique ainsi que d'un meilleur éclairage du législateur sur les besoins de régulation d'un contexte concurrentiel en évolution permanente. François MARC a effectué différents stages de ce type : au sein de la start-up Aucland (2000), à France télévision (France 2, 2001) et Air France (2003).

**En savoir + :** <http://www.entreprises.senat.fr/immersion/2003/fmarc.html>



Stage chez Air France, le 23 octobre 2003.



## Questions d'actualité (séance du jeudi)

### Question au Gouvernement N° 0192G du 03/10/2003 :

Thème : Les choix budgétaires et fiscaux du gouvernement qui n'ont pas vraiment créé la confiance dans le pays.

Réponse : Francis MER reconnaît que les résultats tardent à venir mais justifie le bien-fondé de la politique suivie.

### Question au Gouvernement N° 0325G du 14/05/2004 :

Thème : Contradictions fortes entre le volontarisme économique affiché par l'Elysée et le libéralisme préconisé à Bercy. Incohérence de la politique économique.

Réponse : Nicolas Sarkozy justifie sa démarche et estime que les indicateurs économiques vont dans le « bon sens ».

## Questions orales (séance du mardi)

### Accidents de travail dans le secteur agroalimentaire (Q.O. N° 0142S du 15/01/2003)

Filière déterminante en Bretagne, l'**agroalimentaire pâtit d'un taux d'accidents de travail et d'un indice de fréquence bien supérieurs à ceux du régime général et à l'ensemble de la France**. Quelles évolutions de réglementation du travail face à ces conditions de travail particulièrement pénibles (coût humain des maladies professionnelles, coût financier des arrêts de travail) ?

Réponse : Hubert Falco, secrétaire d'Etat aux personnes âgées a rappelé la démarche entreprise en 2002, et pour cinq ans, par la DRTEFP en partenariat avec les professionnels agroalimentaires sur les questions de prévention.

### Accidents maritimes et insuffisance des moyens de repérage des navires (Q.O. N° 0411S du 24/01/2004)

Entraînant la mort de cinq membres de l'équipage, le **nauffrage du chalutier Bugaled-Breizh pose la question de l'amélioration des conditions de navigation et de surveillance en mer**. Quels engagements financiers gouvernementaux pour développer les radars des centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage en mer (CROSS), le système d'information automatique (SIA) et effectuer rapidement le renflouement ?

Réponse : Dominique Bussereau, secrétaire d'Etat aux transports et à la mer a confirmé qu'une fois la décision de justice prise, les moyens correspondants seraient immédiatement mis à disposition pour le renflouement. La sécurité maritime quant à elle sera assurée grâce au système AIS, à la boîte noire ou système VDR.

### Financement de la reconstruction du pont de Terenez (Q.O. N° 0534S du 26/07/2004)

## Questions écrites posées aux ministres

2003-2004, liste non exhaustive

### ■ Au Ministre de l'Équipement

- Conditions d'octroi d'aides aux compagnies aériennes par les collectivités locales
- Article L. 132-8 du code de commerce
- Application de la loi de modernisation sociale en matière de validation des acquis
- Exonérations de PVR

### ■ Au Ministre des Affaires sociales

- Mode de calcul de l'indemnité journalière versée par l'assurance maladie
- Crédits accordés aux organismes de formation pour adultes
- Conditions d'éligibilité des jeunes au dispositif CIE
- ONDAM et financement de l'accueil des personnes âgées

### ■ Au Ministre de l'Agriculture

- Vocation des cultures d'OGM
- Développement durable et orientation de la politique foncière
- Cessation laitière 2004
- Harmonisation européenne des coûts agricoles d'exploitation

### ■ Au Ministre de l'Intérieur

- Cyber-espaces des communes : charges de personnel liées à la pédagogie
- Recensement complémentaire : conditions d'homologation des résultats

### ■ Au Ministre des Libertés locales

- Nuisances subies par les collectivités locales riveraines d'aérodromes militaires

### ■ Au Ministre des Personnes handicapées

- Capacités d'accueil départementales des jeunes et adolescents aveugles ou malvoyants dans le Finistère
- Réaffirmation du droit à l'éducation des enfants déficients auditifs

### ■ Au Ministre de la Santé

- Obligation spécifique en matière de financement des études promotionnelles et financement des formations d'infirmières
- Création d'officine de pharmacie en zone rurale
- Modalités de récupération des aides sociales à l'occasion de successions
- Soins d'hygiène à domicile : secteur en sous-effectifs

### ■ Au Ministre des relations du travail

- Durée hebdomadaire du travail dans le secteur du bâtiment

### ■ Au Ministre de la Fonction publique

- Mise en cohérence de la réglementation relative à la rémunération des surveillants nocturnes
- Avancement des agents territoriaux et prise en compte des services effectués en qualité d'agent non titulaire
- Mise en cohérence de la nouvelle bonification indiciaire dans la fonction publique territoriale
- Simplification des procédures de détachement des agents des services du ministère de l'équipement.

En savoir + : <http://www.senat.fr/quesdom.html>

## DEFENSE DES INTERETS DEPARTEMENTAUX

■ L'écoute attentive des préoccupations des élus finistériens et des acteurs économiques et sociaux du département conduit naturellement à un travail d'interpellation des ministères et des responsables concernés.

### Aperçu de courriers de François MARC aux ministres

(réponses, le cas échéant, disponibles sur demande)

Michèle ALLIOT-MARIE, Ministre de la Défense

- **Demande du maintien de l'EIS (Ecole Inter Armée des Sports) à Brest** (mars 2003). *Sans réponse.*

- **Environnement sonore autour de la BAN de Landivisiau** (avril 2003). *Réponse (juillet 2003).*

Jean-Pierre RAFFARIN, Premier ministre

- **Promotion de la culture et de la langue bretonne** (avril 2003). *Réponse de Luc FERRY, Ministre de l'Education nationale (août 2003).*

Jean Cyril SPINETTA, Président d'Air France

- **Grèves et annulation des vols réguliers Paris-Brest** (février et avril 2003). *Réponse (avril 2003).*

Hervé GAYMARD, Ministre de l'Agriculture

- **CTE Bio** (février 2003). *Réponse septembre 2003.*

- **Difficultés économiques du groupe Doux** (avril 2003). *Réponse (mai 2003).*

- **Financement du système public d'équarrissage** (octobre 2003). *Réponse (février 2004).*

- **Soutien aux producteurs d'endives** (janvier 2004). *Sans réponse.*

Hamlaoui MEKACHERA, Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants

- **Revalorisation de la carte du combattant** (mai 2003). *Réponse (juillet 2003).*

Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Economie

- **Dispositions de la « loi Galland »** (juin 2004). *Sans réponse.*

- **Baisse des prix de la filière avicole** (juillet 2004). *Sans réponse.*

Nicolas SARKOZY, Ministre de l'Intérieur

- **Redéploiement des forces de police et de gendarmerie de Landerneau** (décembre 2002).

Philippe DOUSTE-BLAZY, Ministre de la Santé

- **Numerus clausus CHU de Brest** (juin 2004, courrier commun). *Réponse juin 2004.*

Gilles de ROBIEN, Ministre de l'Equipement

- **TGV Bretagne** (janvier 2003). *Réponse (non datée).*

- **Péages sur voies express** (août 2003). *Réponse (septembre 2003).*

■ Faire peser dans la discussion parlementaire les amendements issus du « terrain », constitue l'autre versant de la défense parlementaire des intérêts locaux. François MARC a pu à cet effet porter différents amendements suggérés par les acteurs locaux à l'occasion de la discussion des projets de loi relatifs au « développement des territoires ruraux », à la « loi de finances », aux « responsabilités locales » ou au « financement de la sécurité sociale »...

## APPUI A DES SITUATIONS INDIVIDUELLES

La permanence parlementaire est naturellement à l'écoute des préoccupations individuelles qui méritent une intermédiation active.

■ Les situations individuelles examinées peuvent conduire à porter à la connaissance du Médiateur de la République, des situations de contentieux opposant un individu à l'administration (ex : litiges non résolus avec les services de la CAF, des Assedic...).

■ Dans les cas les plus fréquents, la démarche parlementaire a vocation à sensibiliser les services administratifs concernés à certains aspects sociaux afin de mieux éclairer l'instruction de dossiers complexes.

Activités diverses : n'ont pas été développées dans ce compte-rendu, les tâches de représentation, de conseil aux élus...

### SUR INTERNET

#### ■ site du Sénat

<http://www.senat.fr/>

Tout sur le Sénat, les débats publics, la réglementation applicable aux collectivités, le statut des élus...

#### ■ site personnel de François MARC

<http://www.francois-marc.com/>

Menu :

- Portrait
- Humeurs
- Vie locale
- Vie parlementaire
- Vos questions

Communiqués de presse (rubrique « Humeurs »), mise en lumière de sujets locaux (FNDAE, Voies express, Bugaled Breizh – rubrique « Vie locale »), interventions en séance, actualité de la commission des Finances ainsi que questions et travaux parlementaires (rubrique « activités parlementaires »), y sont en accès direct.

## JOINDRE FRANÇOIS MARC

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, se procurer un texte cité dans ce compte-rendu, visiter le Sénat ou pour toute autre demande individuelle ou collective, contacter :

#### ■ Julie BINOIS et Caroline BREMOND

2, rue de la mairie  
29800 LA ROCHE-MAURICE  
Tél. 02 98 20 48 70  
Fax 02 98 20 48 74  
Mail : francois.MARC1@wanadoo.fr

#### ■ Aurélien DEL FIOLE

Sénat  
15, rue de Vaugirard  
75 291 PARIS cedex 06  
Tél. 01 42 34 43 75 - Fax 01 42 34 43 74  
Mail : f.marc@senat.fr